



ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Eugénie Bourgouin, Hélène Quillien et Anthony Dos Santos

Bpifrance

Grégory Chédin et Geoffrey Abécassis

ADEME

Webinaire du 04 novembre 2021

Sommaire

- 01.** Introduction
- 02.** L'accompagnement de Bpifrance : une offre climat adaptée à chaque besoin
- 03.** Le dispositif CEE
- 04.** Les dispositifs France Relance
- 05.** L'offre de financement de Bpifrance
- 06.** Vos questions



01. INTRODUCTION

Eugénie Bourgouin

Direction du financement de l'immatériel
Bpifrance

Présentation du Réseau Bpifrance

Une organisation territoriale au plus près des entrepreneurs

49 implantations régionales



90% des décisions prises en région

Dans chaque région :

- Un responsable financement-garantie
- Un expert dédié au financement de l'export
- Un ou plusieurs représentants Business France
- Un responsable innovation
- Un responsable fonds propres
- Un expert dédié à l'accompagnement
- **Bpifrance** travaille en collaboration avec les autorités régionales pour développer des solutions financières adaptées aux spécificités régionales

Une banque de place

Pour chaque financement :

- Bpifrance n'intervient jamais seul : principe de cofinancement
- Partage de la liquidité et du risque : intervention en financement et/ou en garantie
- Pas une banque de flux

Bpifrance s'engage pour le climat en fondant son action sur trois piliers

PILIER 1

Accélérer la transition

des entreprises avec des solutions financières et d'accompagnement

- Une offre de financement

Dont le **Prêt Vert**, le **Prêt Vert ADEME**, le **Prêt Economies d'Énergie**, Le prêt Méthanisation Agricole, le Prêt Méthanisation Injection et les aides à l'innovation

PILIER 2

Accompagner le développement des ENR et contribuer à la croissance de champions internationaux

- Une offre pour renforcer ses fonds propres

Une gamme de fonds propres adaptée aux tailles des entreprises et de leurs projets : Fonds Ecotech, Fonds Énergie Environnement, Fonds Bois Eco-Matériaux, Fonds projets Industriels (SPI), Fonds de la PME à la GE, et le Fonds de Fonds Greentech/TEE

PILIER 3

Financer et accompagner massivement l'innovation

- Une offre accompagnement

Avec le **Diag Eco-flux**, **Diag Décarbon'Action**, le VTE vert, l'accélérateur TEE, le climatomètre, la communauté du Coq Vert...



**LE PLAN
CLIMAT**



02. L'ACCOMPAGNEMENT DE BPIFRANCE : UNE OFFRE CLIMAT ADAPTÉE À CHAQUE BESOIN

Hélène Quillien

Cheffe de projet Diag Eco-Flux - Pole Expertise Conseil Région Île de France
Bpifrance

diagecoflux@bpifrance.fr

diagdecarbonaction@bpifrance.fr

Climatomètre

Mesurez votre impact sur l'environnement grâce au quizz d'auto-évaluation

AUTO DIAG € **Gratuit**
📅 **15 minutes**

Digital Learning

Formez-vous grâce au parcours digital « *Transition Énergétique et Ecologique* »

PLATE FORME € **Gratuit**
📅 **10 minutes à 20 heures**

Découverte

Mesurez vos **besoins** en **accompagnement** pour vous inscrire dans la transition **écologique** et **sociale**.

Le Diag Eco-Flux

Réalisez un diagnostic individuel pour analyser vos flux d'énergie, d'eau, de matière et déchets et réalisez des économies (en moyenne 70 000 € par site***)

DIAG € **2 000 € à 3 000 €**
📅 **6 à 10 JH sur 15 mois**



Le Diag Décarbon'Action

Réalisez un bilan Carbone approfondi de votre entreprise pour mettre en place un plan d'actions

DIAG € **De 4 000 € à 6 000 €**
📅 **12 JH sur 6 à 8 mois**



VTE Vert

Soyez aidé dans le recrutement d'un jeune talent sur des missions spécialisées sur la transition environnementale

CON SEIL € **8 000 € subvention**
📅 **1 an minimum**



Renforcement

Un accompagnement **précis**, permettant de **vous développer**, liant **tutorat, conseil et dialogue** entre dirigeants.

Les Accélérateurs des Acteurs de la Transition Énergétique et Écologique

Accélérez l'activité de votre entreprise avec un programme adapté à votre filière : Eau, Déchets ou Transition Énergétique

ACCELE RATEUR € **16 000 € à 30 000 € ****
📅 **18 mois**



L'Accélérateur Décarbonation

Accélérez votre transition écologique et pérennisez votre développement avec une stratégie bas-carbone et un plan d'actions

ACCELE RATEUR € **22 000 €**
📅 **24 mois**



Accélération

L'outil le plus accompli pour permettre à votre entreprise de passer un cap et s'inscrire dans une **logique de développement écologique** profonde.

JH = jours homme
* limité à 2 modules de conseil selon la taille de l'entreprise
** selon la taille de l'entreprise
*** étude réalisée sur un panel de 590 établissements

Le Diag Éco-Flux (1/2)

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux



Le dispositif Diag Eco-Flux propose un **accompagnement personnalisé** pour réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Énergie, Matière, Eau et production de Déchets

POURQUOI ?

Le Diag Eco-Flux s'adresse aux dirigeants qui souhaitent **réaliser des économies** et **initier une démarche de transition écologique** pour un ou plusieurs de leurs établissements. Ce programme s'inscrit dans le **Plan Climat** lancé par Bpifrance.

En moyenne, les actions préconisées permettent de générer **70k€ par an**.

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en optimisation de flux.

Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME. Composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 15 mois.**

POUR QUI ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec **un ou plusieurs sites** (usine, restaurant, commerce alimentaire, ...) qui comptent **entre 20 et 250 salariés***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 par site)
- Exclusions : entreprises en « difficultés » selon la définition Européenne.

*Possibilité d'avoir un Diag Eco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études

Accompagnement simple en 4 étapes



1

Analyse de vos pratiques

L'expert sélectionné mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d'économies.



2

Définition d'un plan d'action

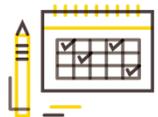
Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.



3

Mise en place des actions

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.



4

Évaluation

A l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec l'expert, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions.

QUEL PRIX ?

Ce dispositif, financé par l'ADEME et opéré par Bpifrance, accompagne les entreprises dans la transition écologique en France.

Le prix du Diag Eco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visé par le dispositif.

Profitez de ce dispositif financé à 50% par l'ADEME (dans la limite de l'enveloppe disponible)

Effectif du site concerné par le Diag Eco-Flux	20 à 50	51 à 250
Coût pour le site	2 000 € HT	3000 € HT

CONTACT

Site : <http://diagecoflux.bpifrance.fr>

Mail : diagecoflux@bpifrance.fr

Le Diag Décarbon'Action (1/2)

Une solution clef en main et efficace pour entamer sa décarbonation



DIAG DÉCARBON'ACTION

Le Diag Décarbon'action propose une **méthode efficace et éprouvée pour initier la décarbonation des entreprises et les aider à passer à l'action**

POURQUOI ?

Le Diag Décarbon'action vise à aider les PME et petites ETI à **réduire leurs émissions de gaz à effet de serre** pour être **plus résilientes et compétitives**, en réponse aux **contraintes actuelles et futures** (réglementaires, de marché, risques climatiques, etc).

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude et cabinets de conseil spécialisés en comptabilité carbone.

Ce réseau d'experts est sélectionné par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME et de l'Association Bilan Carbone. Suivant une méthode certifiée et conforme à la réglementation, **l'accompagnement se fait sur 6 à 8 mois.**

POUR QUI ?

- **Les organisations françaises** disposant d'un numéro SIREN et d'un numéro URSSAF
- **Comptant moins de 500 personnes** (non soumises à la réglementation sur le bilan GES)
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- **N'ayant jamais réalisé de bilan GES**

Le Diag Décarbon'Action (2/2)

Une solution clef en main et efficace pour entamer sa décarbonation

Accompagnement simple en 3 étapes



1

Bilan des émissions de GES

L'expert sélectionné estime le volume d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise généré en un an sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (émissions directes et indirectes)



2

Définition d'un plan d'action

Avec l'appui de l'expert, l'entreprise définit et priorise des actions de réduction des émissions. Ce plan d'actions est ensuite chiffré par l'expert.



3

Mise en transition

L'expert aide l'entreprise à valoriser la démarche pour embarquer son écosystème (salariés, clients, fournisseurs,...) et à passer à l'action.

QUEL PRIX ?

Ce dispositif, co-financé par l'ADEME et Bpifrance, accompagne les entreprises dans leur démarche de décarbonation.

Le prix du Diag Décarbon'action dépend de la taille de l'entreprise :

Effectif de l'entreprise	1 à 249	250 à 499
Prix pour l'entreprise*	4 000 € HT	6 000 € HT

**Tarif subventionné sous réserve de non dépassement du plafond des aides d'Etat dites de minimis*

CONTACT

Site : <http://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>

Mail : diagdecarbonaction@bpifrance.fr



03. LE DISPOSITIF CEE

Grégory Chédin

Coordinateur CEE - Direction Adaptation, Aménagement, Trajectoire bas Carbone
ADEME

gregory.chedin@ademe.fr

Dispositif général

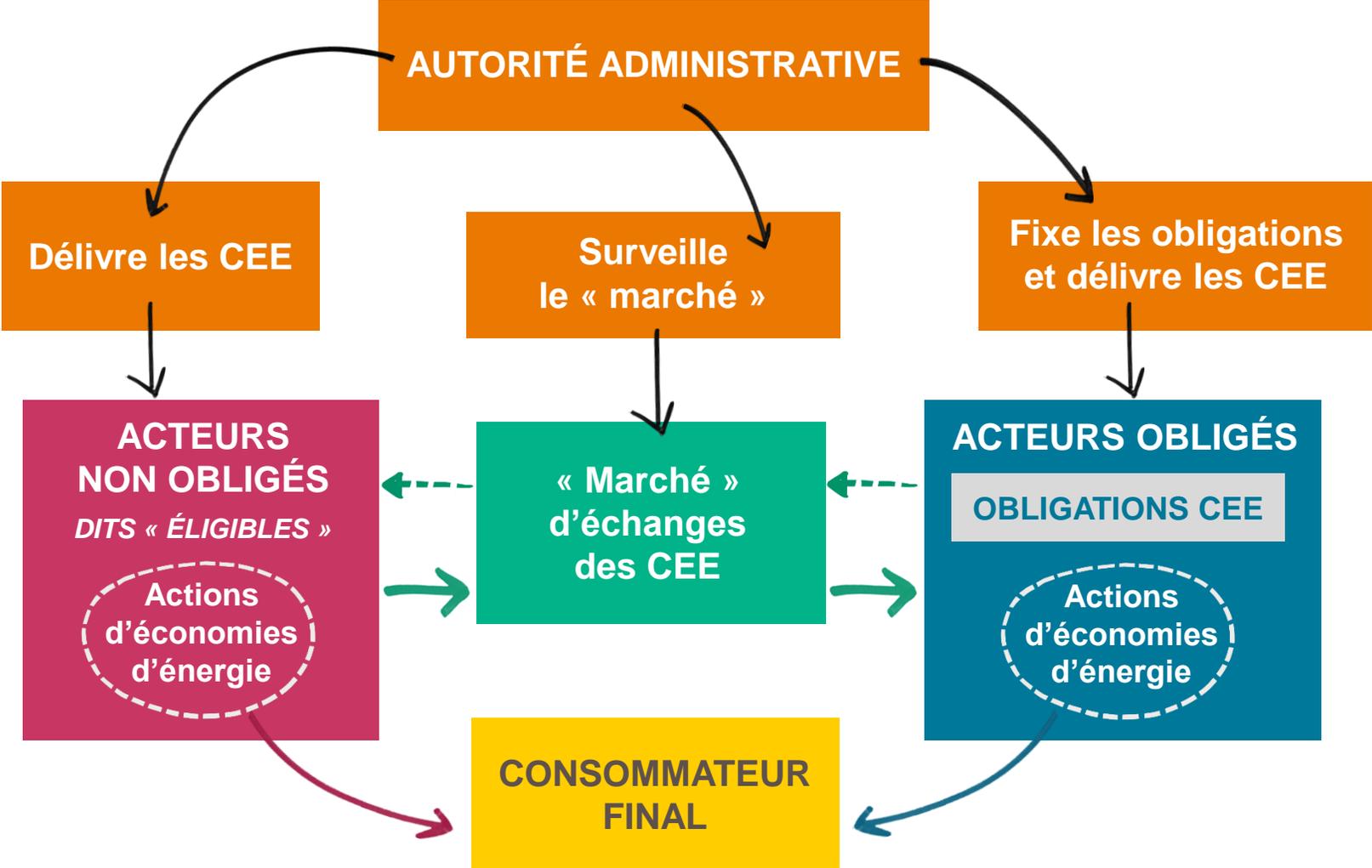
- ▶ Un dispositif innovant,
 - introduit par la **Loi POPE** en 2005 (articles 14 à 17 de la loi n°2005-781)
 - pour réaliser des **économies d'énergie finale**
 - dans le **secteur diffus** : résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture, réseaux et transport

- ▶ L'Etat impose,
 - aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants : **les obligés**
 - de faire réaliser des économies d'énergie aux consommateurs : **les bénéficiaires – ménages, collectivités, entreprises...**
 - matérialisées par des Certificats d'Economies d'Energie: **les CEE**

- ▶ D'autres acteurs non obligés peuvent obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie : **les éligibles**

- ▶ Eligibles et obligés peuvent échanger des CEE sur **le marché CEE**

Schéma fonctionnel des acteurs du dispositif



Les 10 points clés pour bénéficier de CEE

1

J'étudie mes besoins d'investissement me permettant de réduire mes consommations d'énergie.

2

Je m'informe et apprends à connaître et comprendre les fiches CEE.

3

En fonction de mes besoins **je choisis mes modalités de travail** : fiche standardisée ou opérations spécifiques.

4

Je consulte les acteurs du dispositif afin de connaître les prix des CEE sur une période d'un an ou plus et leur demande une offre d'accompagnement (sur Internet des plateformes comparatives des offres existent).

5

Je challenge leurs offres et négocie un contrat d'engagement avec des montants de prime CEE, des délais de paiements, des conditions d'accompagnement, un planning prévisionnel de traitement de l'opération.

6

Je signe un contrat d'engagement avec l'acteur qui va m'accompagner sur la valorisation des CEE (Rôle actif et incitatif).

7

Je sollicite mes fournisseurs d'équipement en leur demandant de répondre avec des offres de matériel ou équipement qui permettent de répondre exactement aux fiches CEE.

8

Je finalise le montage technique et financier de mon dossier (plan d'investissement, bilan investissement / financement).

9

Je rassemble les pièces nécessaires au montage du dossier. Pour ce faire je demande un détail précis des documents à fournir : RAI, devis, étude amont, Fiche réception travaux, contrôle des travaux par un tiers, Attestation sur l'Honneur (AH), fiche technique de matériel...

10

Je réceptionne le versement de l'aide financière liée aux CEE produits (ou le solde de l'aide si j'ai négocié en amont des versements anticipés des aides CEE).

Les documents de référence

Les Guides ADEME

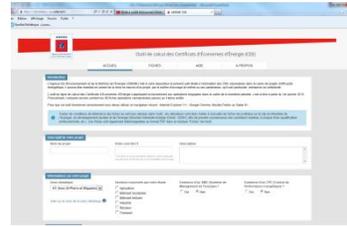
Guide
Collectivités



Guide
Entreprises



Le calculateur CEE (web)



<http://calculateur-cee.ademe.fr/>

Le site du club CEE de l'ATEE

<http://atee.fr/c2e>

Le site d'AMORCE

<https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-energie-certificats-d-economies-d-energie>

Les sites de référence

Le site Emmy

<https://www.emmy.fr/>

Le site du Ministère (LA référence)

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie>

La Lettre d'information du Ministère (tous les 2 mois)

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/comites-pilotage-lettres-dinformation-et-statistiques-du-dispositif-des-certificats-deconomies#e1>





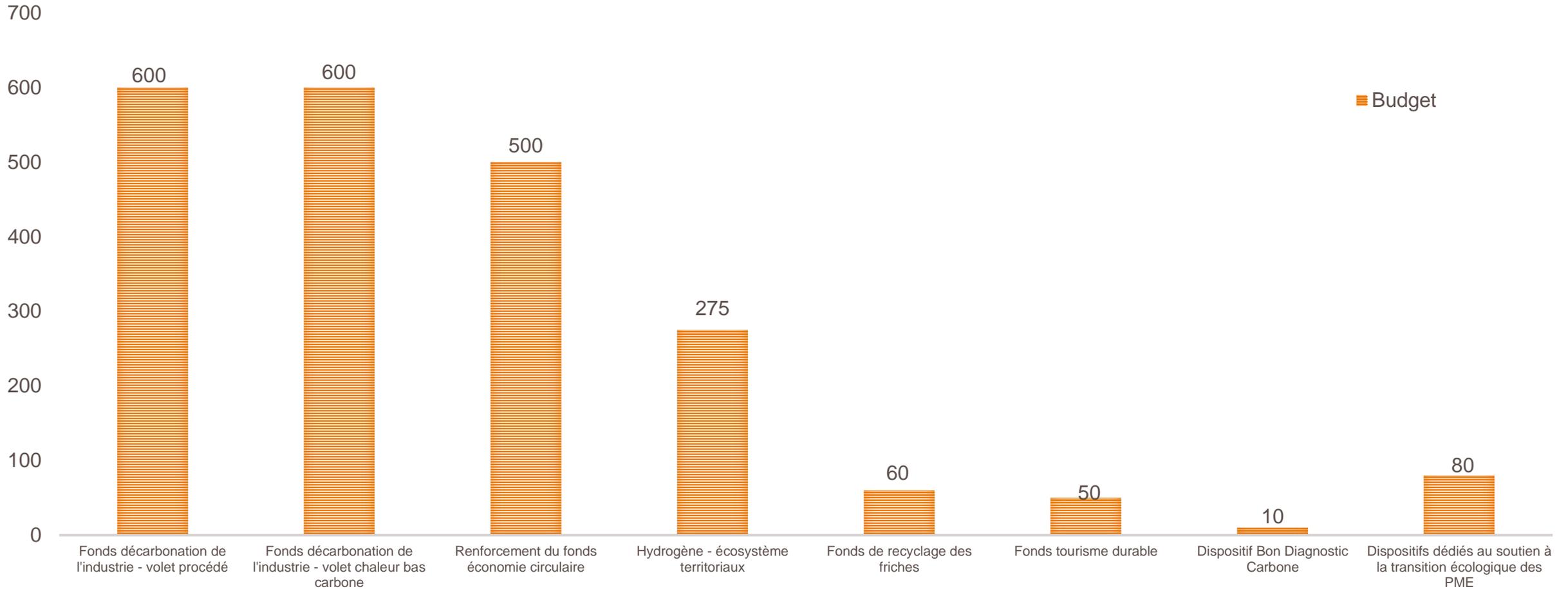
04. LES DISPOSITIFS FRANCE RELANCE

Geoffrey Abécassis

Responsable Plan de relance et Conseiller du Président – Cabinet
ADEME

geoffrey.abecassis@ademe.fr

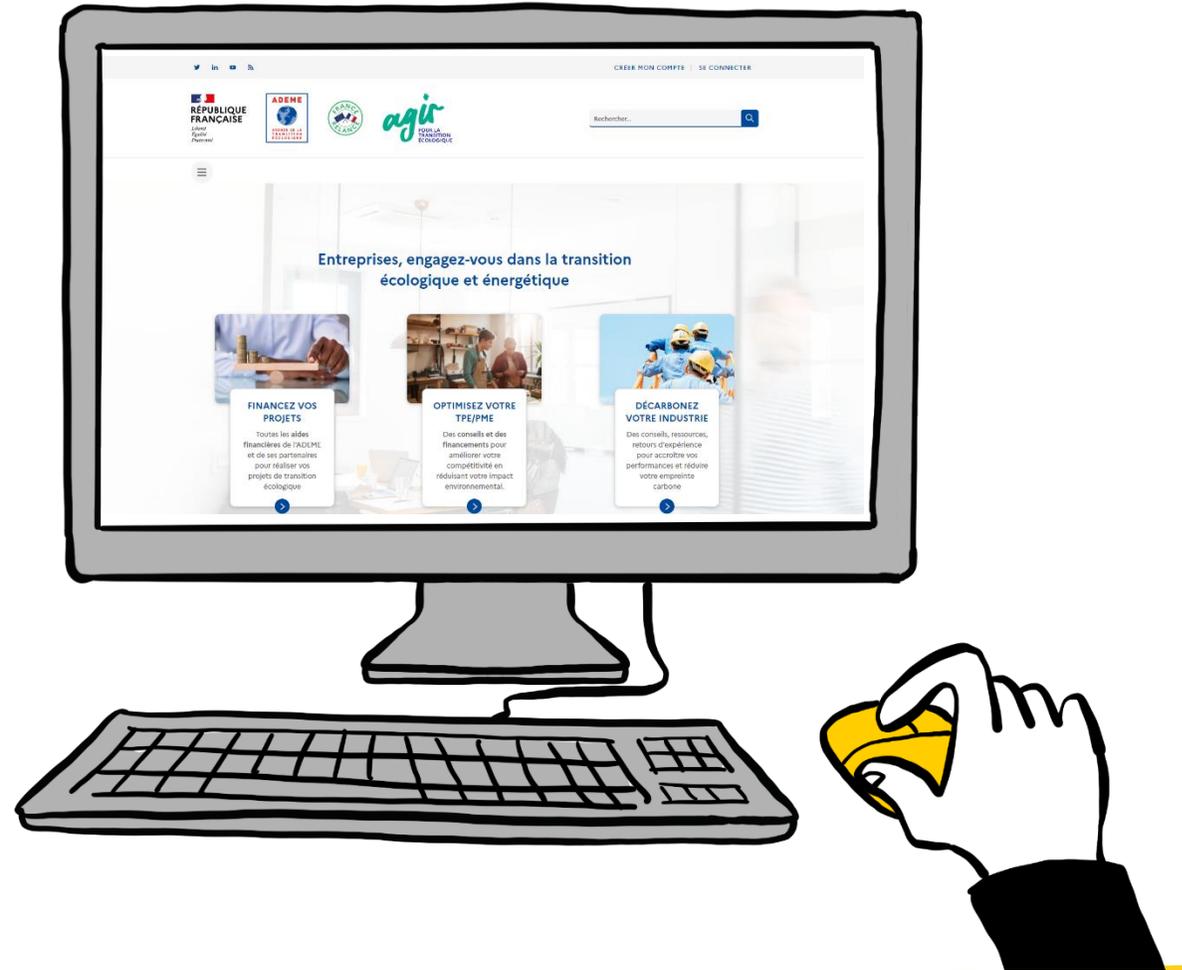
7 thématiques, 24 dispositifs pour tous les acteurs économiques, publics et relais



Une adresse pour déposer vos projets, accéder aux appels à projets, s'informer sur les dispositifs

La plateforme agir

www.agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises





05. L'OFFRE DE FINANCEMENT DE BPIFRANCE

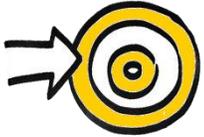
Anthony Dos Santos

Direction du financement de l'immatériel
Bpifrance

Une offre de financement dédiée à la mise en transition écologique et énergétique des entreprises



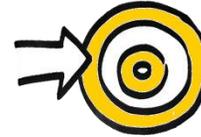
Prêts Vert (2 dispositifs)



Objectif : Financer la transition énergétique et écologique des entreprises

- **Qui ?** PME et ETI de plus de 3 ans
- **Quoi ?** Actifs immatériels & matériels (à faible valeur de gage)
- **Quel montant ?** A partir de 10K€ jusqu'à 5 000 K€
- **Quelle durée ?** De 2 à 10 ans (avec jusqu'à 2 ans de différé)
- **Partenariat bancaire 1 pour 1**
- **Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant**

Prêt Economies d'Énergie



Objectif : Financer les équipements éligibles aux CEE

- **Qui ?** PME plus de 3 ans
- **Quoi ?** Equipements éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire et Industrie
- **Quel montant ?** A partir de 10K€ jusqu'à 500K€
- **Quelle durée ?** De 3 à 7 ans (avec jusqu'à 2 ans de différé)
- **Partenariat bancaire 1 pour 1**
- **Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant**

Exemples de financements en Plan Climat

1

Pour la petite histoire...

L'entreprise : PME familiale spécialisée dans la fabrication de pièces aéronautiques, automobiles, spatiales, ...

Le projet : Le dirigeant souhaitant diminuer l'emprunte carbone de son activité tout en dynamisant sa productivité, l'entreprise a réalisé un Diag Eco-Flux. Ce dernier a permis d'identifier quelques pistes d'investissements pour réduire la consommation d'énergie (nouveau système de climatisation, ...) et valoriser les déchets (compacteur déchets, système de récupération d'huiles, ...)

Accompagnement Bpifrance

La société a fait appel à Bpifrance afin de l'aider dans cette transition énergétique interne, par le biais d'un **financement en Prêt Vert ADEME** et d'un **accompagnement en Diag Eco-Flux**.

2

Pour la petite histoire...

L'entreprise : Grande Surface Alimentaire

Le projet : Dans le cadre de son développement, ils ont engagé un projet de modernisation du point de vente et de renouvellement des matériels vétustes : nouveaux équipements (climatiseurs, installations frigorifiques, ...) et réalisation de quelques travaux d'isolation.

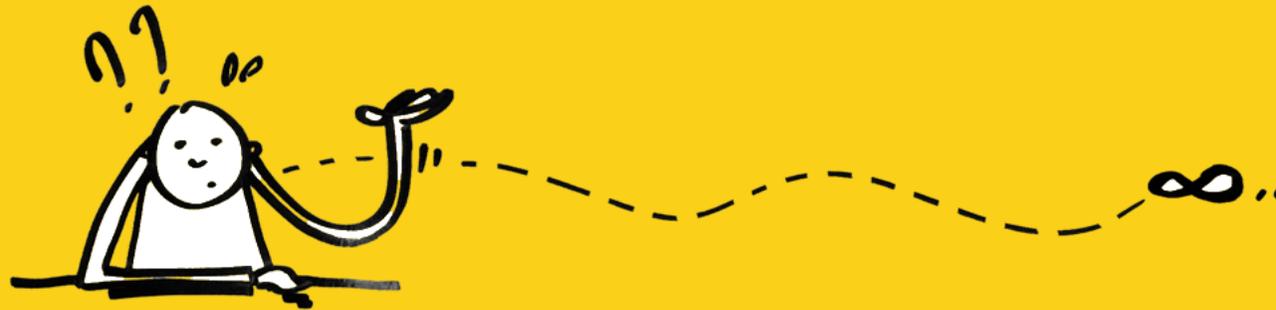
Accompagnement Bpifrance

C'est pour contribuer à la réalisation de ce projet engagé dans une démarche environnementale, que la société fait appel à Bpifrance. Les investissements réalisés étant éligibles aux CEE, ils ont été financés en **Prêt Economies d'Energie**.

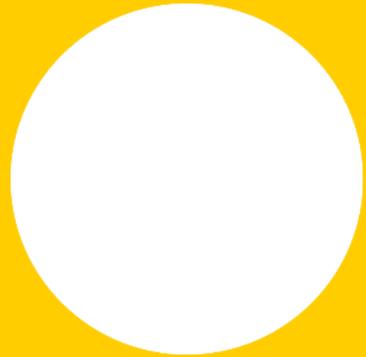
PLAN
climat



06. VOS QUESTIONS



Merci



**SERVIR
L'AVENIR**

